

ÉPHRAÏM HARPAZ

L'ÉCOLE LIBÉRALE

SOUS LA

RESTAURATION

LE «MERCURE» ET LA «MINERVE»

1817-1820



GENÈVE
LIBRAIRIE DROZ

11, RUE MASSOT

1968

Point n'est besoin pour les libéraux en 1818 de s'évertuer afin de construire un échafaudage fragile d'insinuations voilées. La libération du territoire n'est plus une perspective éloignée. Toute tentative de représenter la France comme révolutionnaire rejoint les appétits de certains Alliés, peu enclins à voir leur proie échapper aux exactions de l'occupant. Toute révélation qui montre les ultras agissant dans l'ombre contre les intérêts de leur pays est bénie par les recueils et y bénéficie d'amplifications opportunes. L'idéologie de l'extrême-droite avait beau jeu en 1816 et 1817 de crier à la conspiration universelle, en s'étayant sur les émeutes de Grenoble et de Lyon. Les troubles de Lyon ont éclaté à point nommé après l'ordonnance du 5 septembre 1816 et leurs répercussions tardives en 1818 dévoileraient les mobiles d'un parti peu scrupuleux sur le choix des moyens.

On connaît les événements de Lyon. Rien n'eût dû provoquer l'émeute du 8 juin 1817 dont l'évolution fut bien connue des autorités militaires et contre laquelle elles déployèrent tout leur appareil répressif. Une conspiration de pauvres diables, soulevant un attroupement misérable et dont les chefs ont disparu le lendemain de l'insurrection avortée, a donné lieu à une répression épouvantable. Sur 155 accusés, dont 122 présents, la cour prévôtale, par onze procédures détaillées, en a condamné 28 à mort, 6 aux travaux forcés, 34 à la déportation, 42 à un emprisonnement plus ou moins long et les autres à une surveillance prolongée et à un cautionnement élevé. « Ainsi, écrit le colonel Fabvier dans sa brochure — *Lyon en 1817* — sur un attroupement qui n'a pas excédé deux cent cinquante hommes, plus de cent dix auront été condamnés comme auteurs et comme chefs de la sédition [...] ¹⁰. » Le réquisitoire violent du colonel Fabvier, chef de l'état-major du maréchal Marmont, envoyé à Lyon pour enquêter sur place, a mis en cause le commandant militaire Canuel, en grande faveur auprès des ultras, et dévoilé le rôle suspect des agents provocateurs, relevant des autorités militaires. Alors que les autorités policières avaient affirmé avant l'insurrection que tout était calme dans le département, assertion appuyée par le préfet Chabrol, le général Canuel et ses adjoints avaient donné des assurances contraires. Toujours est-il que l'insurrection a éclaté en l'absence de Sainneville, lieutenant général de la police.

L'affaire de Lyon, la révélation de celle de Grenoble à sa suite, donneront lieu à une des polémiques des plus vives du règne. Les recueils la suivront avec passion. Le *Mercure* enregistre d'abord, en restant sur l'expectative, quelques condamnations et exécutions rendues publiques ¹¹. Et puis, la *Minerve* prend note de la mutation de Canuel et de sa nomina-

¹⁰ Cit. d'après le c.r. d'Aignan, M. I (2), 16 fév. 1818, p. 68.

¹¹ Condamnation à mort de deux prévenus par la cour prévôtale de Lyon ; mesures sévères ordonnées par la préfecture de Lyon contre les étrangers et nouvelles formalités exigées des auberges, Bénaben, M.d.F. II, 21 juin 1817, autres condamnations, M.d.F. IV, 8 nov.

tion comme inspecteur général d'infanterie¹². Ce n'est qu'en commentant les écrits de Fabvier¹³, de Chabrol¹⁴, de Canuel¹⁵ et de Sainneville¹⁶ qu'elle se rendra compte de la portée de l'affaire. Il est vrai que l'intervention de Camille Jordan, lors de la discussion à la Chambre de l'institution du jury, a remué les passions autour des événements de Lyon¹⁷. Le public attendra avec impatience le jugement des tribunaux dans le procès en calomnie intenté par Canuel à Fabvier et à Sainneville¹⁸, attente exacerbée par la lettre du duc de Raguse — Mar-

¹² Cf. Bénaben, M.d.F. IV, 11 oct. Le maréchal de camp Roneuf est nommé commandant de Lyon, *ibid.*, 18 oct. 1817.

¹³ Cf. Aignan, c.r. cit. et B. Constant, *Sur les provocations au crime pour le dénoncer*, M. I (2), 16 fév. 1818.

¹⁴ Cf. Aignan, c.r. de la brochure de Chabrol, *Sur les événements de Lyon, au mois de juin 1817*, M. I (4), fin fév. 1818, in *Galerie* [...]. Dans ses rapports aux autorités de Paris ou dans ses entretiens avec elles, Chabrol s'est rangé du côté de Sainneville. Mais après l'insurrection, probablement à cause des implications compromettantes à son égard des écrits de Fabvier et de Sainneville, il a pris parti contre eux. Un journal avait même évoqué la probabilité que Chabrol les citerait en justice, nouvelle démentie par Etienne, n° 15, M. II (8), 23 juin 1818. Comme Canuel, Chabrol a bénéficié d'une mutation et d'un avancement. Il a été nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

¹⁵ Cf. Aignan, c.r. de la *Réponse de M. le lieutenant général Canuel à l'écrit intitulé : Lyon en 1817, par M. le colonel Fabvier*, M. I (5), 7 mars 1818, Réponse qu'Aignan a annoncée dans son c.r. précédent.

¹⁶ Cf. B. Constant, *Compte rendu des événements qui se sont passés à Lyon, par M. Charrier Sainneville*, M. II (5 et 6), début et 10 juin 1818. L'écrit de Sainneville a été annoncé par lui-même dans une lettre adressée aux rédacteurs du *Journal de Lyon*, à la date du 3 mars, M. I (8), fin mars, et Etienne, n° 18, M. II (1), 6 mai ; B. Constant exprime sa confiance dans la loyauté de Sainneville et le dit très lié avec l'un des rédacteurs de la *Minerve*.

¹⁷ Attaque de la mission de Raguze par un député ultra, dans son écrit *Parlerai-je encore de Lyon*, c.r. d'Aignan, M. 5 (7), 21 mars 1818 ; Saulnier fils, M. I (13), fin avril, cite le rappel des événements de Lyon par La Bourdonnaye et sa demande que le ministère s'explique ; réponse du Garde des Sceaux ; affirmation par un député ultra quant à l'existence d'une vaste conspiration à Lyon et réponse de Camille Jordan, *ibid.* ; brochure injurieuse de Cotton — député et préfet de Vaucluse — contre Camille Jordan, Etienne, n° 10, M. II (2), 14 mai ; démenti que Canuel ait publié une lettre calomnieuse contre Jordan, dans la *Quotidienne*, n° 16, M. II (9), début juillet. Il est intéressant de noter que le *Sun* anglais, inspiré probablement par Decazes, est allé plus loin que Fabvier dans ses accusations contre Canuel et établit une corrélation entre le soulèvement de Lyon et l'assassinat de Fualdès, Etienne, n° 10 cit.

¹⁸ Cf. Etienne, n° 15, M. II (8), 23 juin ; rappel des événements de Lyon lorsque Canuel, impliqué dans la *Conspiration du bord de l'eau*, se présentera, contre l'attente du public, devant le tribunal de police correctionnelle pour le procès en calomnie contre Fabvier et Sainneville, n° 19, *Post-Scriptum*, M. II (12), 21 juillet ; pour le procès en calomnie, cf. Jay, *Tribunaux* [...], M. IV (6 et 9), M. V (1), 13 et 30 déc. 1818, 5 fév. 1819. A la date du 13 oct. 1818, Fabvier a écrit à la *Minerve* pour démentir les nouvelles sur son engagement dans l'armée russe, M. III (12), 21 oct. 1818, p. 574-575. En rendant compte du procès, légèrement préjudiciable aux inculpés, Jay appréciera les événements de Lyon et fera le procès des ultras.

mont — au président du Conseil pour s'associer publiquement aux assertions de son chef d'état-major¹⁹.

Malgré les précautions qu'une législation tracassière a imposée aux recueils, Aignan et Benjamin Constant, ce dernier notamment, démontreront aisément l'arrière-plan ténébreux d'une **insurrection** connue d'avance et fomentée depuis l'ordonnance du 5 septembre. Les graves accusations de Fabvier et de Sainneville — les rédacteurs n'ont qu'à les citer — mettent en relief la part qui revient dans cette affaire aux agents de Canuel, payés par lui et libérés par la cour prévôtale. Bien avant le 8 juin, Sainneville avait découvert l'activité suspecte des agents provocateurs, et, de retour à **Lyon** le 13 juin, malgré l'opposition des autorités militaires à ses enquêtes, malgré la terreur de la population, victime des condamnations, des perquisitions en pleine nuit et des menaces, il réussit par le dépouillement des procès-verbaux et par des confrontations à rétablir la vérité. Le commandement militaire aurait eu tout intérêt à ce que la ville de **Lyon** fût représentée comme foyer de sédition, complotant le renversement de la dynastie régnante. Fait surprenant sinon pas inattendu, les ultras prendront à la Chambre la défense de Canuel chaque fois que l'on invoquera l'affaire de **Lyon**, apologie inquiétante autant que compromettante²⁰.

Il se peut que Decazes ait eu tout intérêt en 1818 à compromettre devant l'opinion la cause des ultras grâce aux révélations sur le rôle joué en **1817** par Canuel. Que les tribunaux n'aient pas tenu, dans le procès de diffamation intenté par Canuel à Fabvier et à Sainneville, à déterminer les responsabilités des autorités de **Lyon** lors des événements du 8 juin **1817**, peut s'expliquer également par un jeu de bascule, plus soucieux de ménager l'avenir que de se pencher sur des mesures de répression, peu honorables pour le régime. Mais en tout état de cause, les libéraux ont pu aisément se prévaloir des accusations de Fabvier et de Sainneville pour accabler leurs adversaires. Etienne, en septembre 1819, lors de la plainte en assassinat portée contre le lieutenant général Donnadiou et Montlivaut, respectivement commandant militaire et préfet de l'Isère en 1816, peut évoquer également les répressions sanglantes et les condamnations cruelles qui ont suivi les troubles provoqués par d'étranges désordres à Grenoble le 5 mai. Au grand nombre de victimes et de condamnés à l'exécution capitale, s'était ajouté celui de sept condamnés que le ministère Richelieu ne jugea pas opportun de gracier, décision que Donnadiou et avec lui Etienne ont imputée en 1819 à Decazes. Ce qui est certain, c'est que la révélation du comportement de Donnadiou et de Montlivaut, acquis à la cause des ultras, s'ajoute en 1819 à d'autres méfaits notoires de l'extrême-droite²¹.

¹⁹ Cf. M. II (10), 12 juillet 1818, p. 501 ; sensation produite par la lettre, Etienne, n° 18, M. II (11), 15 juillet.

²⁰ Sur les événements de **Lyon**, cf. Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, vol. IV, ch. XV et XVI ; Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, 2^e partie, ch. IX.

²¹ Cf. *supra*, ch. IV, n. 111 et 112. Même un historien aussi peu favorable aux libéraux que Capefigue, ne laisse pas de condamner la conduite de Donna-